



## **Compte-rendu de la Commission Expertise du 11 février 2013**

### **Etaient présents :**

Gilbert Gaultier, IAUR  
Estelle Rubeillon, IAUR  
Rozenn Le Bouar, IAUR  
Laurent Montevil, IDEA Recherche  
Agnès Lemoine, CERUR  
Gaëlle Kerangueven, CERUR  
François Gruson, Archividéo

### **Excusés :**

Jacques Aubert, commune de Pacé  
Anne Coldefy, CODESPAR  
Sylvain André, commune de Pacé  
Cécile Bélard du Plantys, Archipel habitat  
Annie Bras-Denis, Archipel habitat  
Gildas Ecolan, Aiguillon construction  
Jean-Yves Chapuis, Rennes Métropole  
Frédéric Auffray, Rennes Métropole  
Christophe Blot, Rennes Métropole  
Emmanuelle Hellier, Université Rennes 2  
Thierry Bulot, Université Rennes 2  
Guy Baudelle, Université Rennes 2  
Marc Dumont, Université Rennes 2  
Catherine Guy, IAUR

### Ordre du jour : préparation de la charte Expertise

L'intitulé « expertise » est-il à conserver ? Ne faut-il pas mieux trouver un autre terme afin d'éviter toute confusion avec la charte d'expertise signée par l'université Rennes 2.

Aujourd'hui, l'IAUR se positionne davantage sur des processus d'accompagnement des changements sociaux et moins sur des productions de connaissances. Il s'agit également de valoriser l'expertise étudiante.

L'objectif n'est pas une perspective de concurrence mais davantage de complémentarité, de collaborations avec les bureaux d'études, à la manière du thème de la recherche : il vise à fédérer les travaux de recherche entre les laboratoires et les bureaux d'études.

Comment l'IAUR mobilise l'expertise pour accompagner ce processus de changement ?

La question semble plus claire que les précédentes réunions. La réponse aux appels d'offre visant la production de connaissance est exclue.

L'IAUR ne prospecte pas mais est sollicité, comme par exemple pour intervenir sur La Courrouze et Via Silva.

Une nouvelle demande a été émise par la SEM Territoires pour informer et sensibiliser les élus de Vern sur Seiche sur le développement durable.

- Au-delà de cette demande, l'IAUR ne peut-il pas réunir différents experts autour de cette question du développement durable, de plus en plus spécialisée ?
- Cette demande traduit une sollicitation plus large d'accompagnement des élus. L'IAUR doit pouvoir conforter le réseau de professionnels pour apporter des réponses à l'échelle de l'agglomération.
- L'IAUR doit se positionner en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Pour mémoire, le Pays de Rennes est déjà demandeur d'une formation des élus après les élections de 2014.
- Des procédures qui méritent de gagner de la clarté car il existe certainement une demande collective, et potentiellement une rupture dans l'approche des communes (ex. Chevaigné ou Vezin où les élus prennent conscience qu'ils ne peuvent plus faire comme d'habitude).
- Il faut voir avec Territoires si cette demande de Vern est isolée ou plus générale, et s'assurer que la SEM Territoires est porteuse de demandes des communes.

L'IAUR apparait comme une ressource sur le territoire, ne pourrait-il pas constituer un répertoire d'expertises par thème et relayer l'information, les demandes aux membres de l'IAUR ?

L'enjeu est que l'IAUR soit identifié comme un relais qui structure des ressources thématiques : un relais des besoins et organiser les réponses, ce qui serait une plus-value à la fois pour les demandeurs et les prestataires.

Pourquoi ne pas diffuser un questionnaire afin de connaître les véritables besoins des élus et techniciens sur l'agglomération dans un contexte de renouvellement des PLH, des équipes, de la transition énergétique... ?

Concernant **Via Silva**, la SPLA vient d'être créée et le constat est fait d'une nécessaire concertation. D'où la demande à l'IAUR d'animer un café Via Silva avec les citoyens. La question de l'énergie est très importante sur ce projet, d'où le lien avec le thème de recherche « la transition énergétique » : proposition de retenir Via Silva comme lieu de recherche expérimentale.

Rien n'est encore arrêté sur ce projet, les bureaux d'études membres de l'institut peuvent entrer dans la boucle car l'IAUR n'a pas le monopole de la concertation.

Il est rappelé que le projet de concertation sur la **Courrouze** a fait l'objet d'un appel d'offres dont le CERUR et Idea Recherches étaient également destinataires. Seules deux réponses ont été faites, l'IAUR a été retenu avec l'AUDIAR.

- Le premier objectif du projet : connaître les habitants, l'identité du quartier et les premiers retours d'expérience. Une enquête est prévue mais elle ne sera pas à la charge de l'IAUR, il est donc possible de faire appel au CERUR et Idea Recherches. A la demande de la SEM Territoires, un scénario convenu sur 3 ans dans lequel l'IAUR et l'AUDIAR sont animateurs et non pas producteurs de connaissances.
- Il faut cependant que l'IAUR se positionne explicitement car l'ambiguïté est réelle : un appel d'offres signifie une mise en concurrence même si des partenariats sont envisagés par la suite.
- Solliciter l'IAUR et l'AUDIAR est plus facile pour les collectivités locales d'un point de vue fiscal.
- Il ressort le besoin de cibler pour que les bureaux d'études ne perdent pas de temps à répondre à des appels d'offres ; distinguer ce qui relève de l'IAUR et les suites qui reviennent aux bureaux d'études.
- Quelle stratégie envisageable pour la suite de la Courrouze ? Un projet mutualisé ou une mise en concurrence des bureaux d'études ? l'IAUR redistribue-t-il les sommes reçues ?
- L'IAUR peut conserver une légitimité en tant qu'AMO en participant aux consultations des choix des prestataires, plutôt qu'en tant qu'AMO délégué qui rendrait sa position ambiguë. L'IAUR peut être force de propositions pour le développement local et les débouchés des étudiants.

Concernant le **Blosne**, lieu d'expérimentation de l'IAUR, il existe un vrai enjeu d'évaluation. Il ne s'agit pas de juger l'action de l'IAUR mais davantage établir un bilan sur l'apport ou non de la concertation au projet urbain.

- Ce sera certainement le thème de la 3<sup>ème</sup> rencontre de la recherche à l'automne prochain, l'idée étant d'inviter des experts extérieurs et des habitants du quartier.
- Il serait utile de réaliser une synthétique description de la démarche, une approche transversale, en complément du blog dédié.